

MA CHECK-LIST EAD POUR LA RENTRÉE !



C'est la rentrée ! Pour ne rien manquer, vos élèves, élus et associations vous proposent une check-list des trucs à ne pas oublier avant de vous plonger dans votre nouvelle vie étudiante... C'est parti !



☐ 1. RÉALISER SON INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENTS RENTRÉE SUR INSCRIPTION !

Une fois l'inscription administrative effectuée, il vous faut choisir les enseignements transversaux (UEL, UEO / UEDC).

Cette inscription est obligatoire et à effectuer entre le lundi 7 septembre (10h) et le vendredi 2 octobre (12h) : ipweb.univ-rennes2.fr



☐ 2. RÉGLER LES FRAIS SPÉCIFIQUES EAD

LES BONS COMPTES FONT LES BONS AMIS

Votre inscription aux enseignements réalisée, vous devez ensuite vous acquitter des frais liés à l'enseignement à distance (ou, le cas échéant, vérifier que l'exonération a bien été prise en compte).

Vous accédez au module de paiement via le Portail étudiant, rubrique « Tous les outils », onglet « Scolarité ». Après vérification et validation de votre contrat pédagogique, vous réglez en ligne par carte bancaire.

Après votre paiement, le délai de traitement est d'environ 7 à 10 jours ouvrés. Les accès aux cours en ligne sont ouverts progressivement par ordre chronologique après vérification des dossiers d'inscription.

☐ 3. METTRE EN PLACE SA BOITE MAIL HOUSTON, VOUS NOUS RECEVEZ ??

Bonne nouvelle : vous disposez désormais d'une boîte mail avec une adresse prenom.nom@etudiant.univ-rennes2.fr. Vous devez l'utiliser absolument pour toute correspondance avec d'autres personnes de l'université. Vous y recevrez toutes les informations importantes (regroupements, examens...).

À consulter très régulièrement !



☐ 4. SE FAMILIARISER AVEC CURSUS ALLEZ, ON S'Y MET !

Une fois votre compte informatique activé, connectez-vous à la plateforme de cours en ligne Cursus afin de découvrir son fonctionnement. Prenez le temps de vous familiariser avec votre tableau de bord et les options qu'il offre.

Si vous n'avez pas accès aux cours, pas de panique, soit votre inscription n'a pas encore été finalisée, soit ils ne sont pas encore ouverts.

Accès à Cursus via votre Portail étudiant.



☐ 5. FAIRE SA DEMANDE D'AIDES AU LOGEMENT MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS !

Vous venez d'emménager dans votre logement ? Vérifiez que vous êtes éligible aux APL/ALS de la CAF sur le site caf.fr

☐ 6. ACTIVER SON COMPTE AMELI MENS SANA IN CORPORE SANO

Pour votre protection sociale et un remboursement sans délai, activez sans attendre votre compte sur le site ameli.fr

AVANT DE VENIR À RENNES



☐ 7. COMMANDER SA CARTE KORRIGO UNE SEULE CARTE, C'EST PLUS PRATIQUE !

Si vous ne disposez pas encore d'une carte KorriGO Services, il faut la commander sur le site de la Star (gratuite lors de la première création et sans obligation d'abonnement). Elle vous servira pour les déplacements et les services sur les campus rennais.



☐ 8. CHOISIR SON MODE DE DÉPLACEMENT BOUGER MALIN

Transports en commun, vélo, covoiturage... Pour faire des économies et améliorer l'impact environnemental de vos trajets, découvrez les offres attractives pour les étudiantes et étudiants sur le Portail étudiant.



☐ 9. ACTIVER SON COMPTE « IZLY » POUR ÉVITER LES PETITS CREUX, Y COMPRIS DANS SON BUDGET !

Pour vous restaurer dans les cafétérias/restaurants universitaires du CROUS, vous disposez d'un compte « Izly » que vous pouvez créditer. Pour l'activer et le charger, connectez-vous sur le site d'Izly, ou avec l'application smartphone « Izly » (iOS / Android).

Pour payer : présentez le code-barres via l'application, ou votre carte KorriGO Services. Attention ! Aucun paiement en espèces. Depuis le 1er mai 2026, le repas est à 1€ pour l'ensemble de la communauté étudiante, via « Izly ».



PLUS D'INFOS DANS LE GUIDE DE L'ÉTUDIANTE ET DE L'ÉTUDIANT À L'UNIVERSITÉ RENNES 2

☐ 10. PRÉVOIR SON HÉBERGEMENT VOUS CHERCHEZ À VOUS LOGER DURANT LES EXAMENS ? DES SOLUTIONS EXISTENT !

La centrale de logement en ligne LOKAVIZ permet aux étudiantes et étudiants de consulter gratuitement des annonces de logements privés ou en résidences universitaires. lokaviz.fr

L'association « Accueil à la Maison » propose des hébergements pour une ou plusieurs nuit(s), pour des séjours courts ou plus longs. accueilalamaison.fr

Le CROUS de Rennes offre aussi la possibilité de louer une chambre pour de courts séjours. lescrous.fr



☐ 11. DEMANDEZ LA PRÉPARATION DE DOCUMENTS À VOS BU POUR AVOIR TOUJOURS UNE P.A.L. (PILE À LIRE)

Les BU offrent différents services pour les étudiantes et étudiants à distance dont la mise à disposition de documents pour un retrait le samedi de votre choix, l'accès aux ressources en ligne 24h/24h ! Toutes les informations sont sur le site web des BU, rubrique « infos pratiques ».



☐ 12. RESTER EN CONNEXION AVEC LE CVE THE PLACE TO BE SUR LE NET !

Pour ne rien manquer de la vie étudiante, rejoignez le canal « La Vie Étudiante de Rennes 2 » sur l'Instagram du CVE. Infos, bons plans, réponses à vos questions ou débats... C'est le principal lieu d'échange numérique de la communauté étudiante. Pensez également à vous abonner au Conseil de la Vie Étudiante sur Facebook et Instagram.

